



## Abandon de poste de travail

-----  
Par Leonnidas

Victime d'un accident de travail, j'ai été arrêté en ATMP pendant 10 mois. Suite à cela l'employeur a fait du cafouillage pour la visite de reprise. Enfin de compte le médecin du travail avait statué sur une reprise avec non présentation à la clientèle et une revue à 6 mois c'est à dire en juillet. Le 04 juin 2020, l'employeur m'envoie une convocation pour une visite de reprise à 1/2 de la visite puis il l'annule. Entre temps je me suis mis en arrêt pour dépression. Le dernier arrêt a duré 8 mois. Je ne veux plus reprendre le travail avec cet employeur . Est ce que je peux abandonner le poste de travail sachant que le médecin qui m'a ausculté pour le dernier arrêt à émis un certificat de travail pour souffrance au travail.

Merci d'avance